

PROCEDURE CONVENTION DE STAGE
MASTER UCA 2017-2018

Table des matières

1. Contact	2
2. Mise en place de la convention de stage	2
- Informations générales	2
- Quelles sont les pièces justificatives demandées ?.....	2
- Etablissement & signatures	2
3. Pièces à fournir pour la gratification de stage	3
4. Convention de reversement.....	4
5. Titre de séjour pour votre stagiaire étranger.....	4
6. Modèles des conventions	4
7. Informations utiles :	6
8. Annexes	6
- Modèles de convention de stage UCA (français & anglais)	6
- Modèles de convention de stage IDEX pour les étudiants UNS	6
- Formulaire demande gratification de stage	6
- Ordre de mission sans frais	6
- Formulaire de création d'agent	6
- Fiche paiement étranger	6
- Circulaire relative aux étrangers qui viennent en France suivre un stage	6
- La politique UCA de mobilité sortante des étudiants	6

1. Contact

La scolarité UCA est à votre disposition pour toutes questions. La scolarité UCA se situe au rez-de-chaussée du grand château de l'Université Nice Sophia Antipolis 06103 Nice cedex 02 (☎ 04 92 07 66 31). Vous pouvez nous joindre à l'adresse électronique suivante :

 stages@univ-cotedazur.fr

2. Mise en place de la convention de stage

- Informations générales

- La durée de votre stage ne peut pas excéder 6 mois.
- La gratification de stage est de droit lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois.
- Vérifiez que le cursus de formation de l'étudiant comporte un volume pédagogique d'enseignement effectué en présence de l'étudiant de 200 heures au minimum par année d'enseignement.
- Les étudiants étrangers européens et non-européens effectuant un stage en France sont régis sous la réglementation française relative aux stages (convention tripartite, indemnisation, durée, etc.). Les étudiants étrangers non-européens peuvent recevoir une carte de séjour temporaire mention stagiaire.
- La convention de stage doit être totalement renseignée et signée par tous les partenaires avant le début du stage.
- Il faut trois exemplaires originaux de la convention :

1 original pour l'établissement d'origine de l'étudiant
1 original pour l'établissement d'accueil
1 original pour l'étudiant
1 copie pour la scolarité UCA (qui transmettra une copie aux services financiers UCA) si la gratification est assurée par un financement IDEX

- Quelles sont les pièces justificatives demandées ?

Les pièces à fournir pour établir la convention de stage, sont les suivantes :

- Photocopie de la carte d'étudiant(e) (ou certificat d'inscription)
- Photocopie de la carte vitale (ou de Sécurité Sociale)
- Attestation de responsabilité civile scolaire ou extra-scolaire ou vie privée

- Etablissement & signatures

L'étudiant et son tuteur de stage s'occupent de l'établissement de la convention de stage en utilisant la convention de l'établissement d'origine et en collaboration avec cet établissement pour vérification et validation de la convention. Pour l'année académique 2017-2018, l'Université Côte d'Azur ne peut pas signer les conventions de stages, sauf en cas particulier.

- Uniquement pour les Diplômes Universitaires pendant l'année académique 2017-2018 : Si vous avez besoin de la signature du président d'UCA, faites signer la convention par toutes les parties

sauf UCA. Une fois que la convention est signée par tous les partenaires sauf le président d'UCA, la convention est à adresser à la scolarité UCA qui s'occupera du circuit de signature auprès de la présidence de l'établissement. La scolarité UCA transmettra ensuite les originaux aux personnes concernées. Un accusé de réception vous sera adressé.

- **ATTENTION** : Si la gratification de votre étudiant est financée sur des fonds provenant du financement ANR IDEX UCA^{JEDI} vous devrez si possible rajouter la mention suivante à l'article 5 - Gratification, de la convention de l'établissement d'origine :

LE MONTANT DE LA GRATIFICATION est fixé à..... € par heure / jour / mois (rayer les mentions inutiles) **qui sera financé sur des fonds provenant du financement ANR IDEX UCA^{JEDI}.**

ATTENTION : la scolarité UCA n'est pas responsable de la vérification juridique ni de la validation des conventions de stages. La scolarité UCA s'occupe uniquement de la signature par la présidence UCA si besoin et de la transmission aux services financiers UCA pour le paiement de la gratification. Vous pouvez envoyer toutes les conventions de stage à l'adresse suivante (pensez à joindre tous les documents nécessaires indiquées aux points 2 et 4) : stages@univ-cotedazur.fr

Vous pouvez trouver plus d'information dans le point 6 dans la procédure concernant les différents modèles et critères pour rédiger la convention de stage.

3. Pièces à fournir pour la gratification de stage

(Uniquement pour le DU Smart Cities pendant l'année académique 2017-2018 et cas particuliers)

Les pièces à fournir pour établir la gratification de stage, sont les suivantes :

- RIB du stagiaire **ou** fiche paiement étranger (voir Annexes)
- Formulaire création agent
- Copie convention de stage
- Copie carte étudiant
- Attestation d'assurance
- Attestation de stage

Vous transmettez tous les documents à la scolarité UCA, qui les transmettra avec une copie de la convention signée au service financier d'UCA pour le paiement de la gratification.

Le stagiaire doit renseigner le formulaire création fournisseur/agent et remplir **la fiche avec les heures travaillées par mois**, puis la faire signer par son superviseur avant de **la retourner chaque mois au service financier UCA.**

La gratification de stage se fait à mois échu donc la gratification du premier mois sera payé le mois d'après et ainsi de suite.

4. Convention de reversement

Si votre étudiant est financé sur des fonds provenant du financement ANR IDEX UCA^{JEDI}, l'Université Côte d'Azur ne verse pas directement la gratification à l'étudiant. La gratification sera versée en premier temps par l'organisme d'accueil. Une convention de reversement entre l'organisme d'accueil et l'Université Côte d'Azur sera mise en place par les services financiers UCA.

Pour la mise en place de la convention de reversement entre l'organisme d'accueil de l'étudiant et l'Université côte d'Azur, veuillez contacter la scolarité UCA :

stages@univ-cotedazur.fr

5. Titre de séjour pour votre stagiaire étranger

La procédure pour les stagiaires étrangers:

- DIRECCTE fourni des conventions de stage standard.
- Si l'étudiant a une convention de stage de moins de 3 mois, il n'est pas nécessaire de passer par DIRECCTE. L'étudiant peut directement postuler à un visa d'étudiant à l'ambassade ou au consulat de France avec sa convention de stage et ses justificatifs (voir annexe : circulaire n° NOR IMIIM0900079C relative aux étrangers qui viennent en France suivre un stage).
- Si le stage dure plus de 3 mois, l'accord de stage doit être validé par DIRECCTE au moins deux mois avant le début du stage. Une fois que l'accord est validé par la DIRECCTE, l'étudiant peut l'utiliser pour demander un visa d'étudiant dans le pays où il réside actuellement.
La gratification est au montant de € 554,40 pour un stage à temps plein (35h) ou € 3,60 / h, qui est le minimum qui doit être payé. Pour plus d'informations concernant les pièces justificatives à fournir à DIRECCTE, voir annexe : circulaire n° NOR IMIIM0900079C relative aux étrangers qui viennent en France suivre un stage.
- Si vous souhaitez payer plus que 554,40 € par mois, il devra être embauché au niveau SMIC minimum en tant que « salarié étranger ». Il n'y a pas de niveau de salaire intermédiaire possible (soit statut stagiaire, soit statut salarié avec au moins le SMIC). Dans ce cas, il existe une procédure de recrutement très stricte, qui peut prendre beaucoup de temps. Vous devez passer par DIRECCTE et par Pôle Emploi.

Une fois que l'étudiant est en France, il devra faire valider son visa étudiant par l'Ofii (valable entre 2 mois et 1 an ce qui sera mentionnée sur le visa).

Concernant le contact avec le DIRECCTE, cela devrait être fait par l'institution hôte et non par l'élève lui-même. Si l'établissement d'accueil est UCA, vous pouvez contacter le service scolarité UCA pour lancer la procédure.

6. Modèles des conventions

Vous pouvez trouver les différents cas et modèles de conventions à fournir dans le tableau sur la page suivante :

ATTENTION : Si votre stage n'entre pas dans les hypothèses indiquées ci-dessous, merci de bien vouloir contacter la scolarité UCA à l'adresse suivante :

stages@univ-cotedazur.fr

LES DIFFERENTS SITUATIONS DE CONVENTIONS DE STAGE

CAS CONVENTION	STAGIAIRE (établissement d'origine)	ETABLISSEMENT d'ACCUEIL	GRATIFICATION	SIGNATAIRE	MODELE DE LA CONVENTION
CAS 1	UNS (diplôme UNS)	Endroit où il va effectuer son stage	UCA IDEX	Etablissement d'origine = UNS Etablissement d'accueil = établissement d'accueil STAGIAIRE TUTEUR	Convention UNS + correction « Article 5 Gratification » de la convention <i>Modèle disponible en annexe</i>
CAS 1 bis	Membre UCA (autre que UNS)	Endroit où il va effectuer son stage	UCA IDEX	Etablissement d'origine = UNS Etablissement d'accueil = établissement d'accueil STAGIAIRE TUTEUR	Convention du membre UCA + correction « Article 5 – Gratification » de la convention si possible
CAS 2	HORS UCA	Membre UCA	UCA IDEX	Etablissement d'origine = Autre Etablissement d'accueil = Membre UCA STAGIAIRE TUTEUR	Convention d'établissement d'origine (+ correction « Article 5 – Gratification » de la convention si possible)
CAS 3	UCA (diplôme UCA, ex.DU Smart Cities/centre de référence)	UCA	UCA	Etablissement d'origine = UCA Etablissement d'accueil = UCA STAGIAIRE TUTEUR	Convention UCA
CAS 4	UCA (diplôme UCA, ex.DU Smart Cities/centre de référence)	Partenaire	Partenaire	Etablissement d'origine = UCA Etablissement d'accueil = Partenaire STAGIAIRE TUTEUR	Convention UCA
CAS 5 (pour la rentrée 2018)	UNS (diplôme UNS)	UCA (académie, centre de référence, ...)	UCA	Etablissement d'origine = UNS Etablissement d'accueil = UCA STAGIAIRE TUTEUR	Convention UNS
CAS 6 (pour la rentrée 2018)	HORS UCA	UCA	UCA	Etablissement d'origine = Autre organisme Etablissement d'accueil = UCA STAGIAIRE TUTEUR	Convention de l'établissement d'origine

7. Informations utiles :

INFO UNS

<http://unice.fr/scolarite-stages/stages/stages-en-entreprises/stages-en-entreprises>

FAQ UNS

http://unice.fr/contenus-riches/contenus-obsolètes/etudiants/scolarite-stages/stages/stages-en-entreprises/faq_stage.pdf

GUIDE DES STAGES MINISTERE

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Annexes/39/0/guidestages_419390.pdf

8. Annexes

Voir documents séparés :

- **Modèles de convention de stage UCA (français & anglais)**
- **Modèles de convention de stage IDEX pour les étudiants UNS**
- **Formulaire demande gratification de stage**
- **Ordre de mission sans frais**
- **Formulaire de création d'agent**
- **Fiche paiement étranger**
- **Circulaire relative aux étrangers qui viennent en France suivre un stage**
- **La politique UCA de mobilité sortante des étudiants**

